



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 mars 2012  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Conférence des statisticiens européens

##### Soixantième réunion plénière

Paris, 6-8 juin 2012

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

##### Résultats de l'examen approfondi du système manufacturier mondial

### Examen approfondi du système manufacturier mondial

#### Note de Statistics Netherlands

##### *Résumé*

Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens procède chaque année à un examen approfondi de certains domaines de la statistique dans le but d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder des questions d'actualité.

La présente note a servi de base à l'examen approfondi du système manufacturier mondial, réalisé par le Bureau en novembre 2011, à l'exclusion de l'annexe technique. Le document complet peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/stats/documents/2011.11.bureau.html> (en anglais seulement). Les résultats de cet examen sont présentés dans le document publié sous la cote ECE/CES/2012/3/Add.1.

## I. Contexte

1. En 2007, la Conférence des statisticiens européens a créé un Groupe d'experts des effets de la mondialisation sur les comptes nationaux. Ce groupe a été invité à examiner la manière dont la mondialisation influe sur les statistiques économiques et les comptes nationaux en particulier. Au début de 2012, les conclusions du Groupe d'experts ont été publiées dans un guide intitulé *Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux*, qui couvre un large éventail d'aspects de la mondialisation. Ce guide présente des solutions recommandées et des exemples de meilleures pratiques sur les moyens d'améliorer la conception, le traitement et l'utilisation des données de base lors de l'établissement des statistiques des comptes nationaux.

2. Lors de la rédaction des chapitres consacrés à la transformation industrielle (chap. 5), au négoce international (6) et aux transactions internationales en rapport avec la propriété intellectuelle (7), une certaine attention a été accordée au phénomène de mondialisation du secteur manufacturier. Vers la fin du processus de rédaction, il a été décidé que la question du système manufacturier mondial mériterait qu'un chapitre (8) lui soit consacré. Bien que dans un court laps de temps de nombreux aspects de ce système aient été examinés et présentés dans ce chapitre, des questions importantes n'ont pas été suffisamment étudiées et doivent faire l'objet d'une attention accrue. Cela étant, le Bureau de la Conférence a demandé à Statistics Netherlands d'étudier plus en détail la question du système manufacturier mondial.

3. Le présent document résume les principales conclusions de l'examen approfondi du traitement du système manufacturier mondial. Cet examen couvre en réalité un plus large éventail de questions relatives aux processus mondiaux de production et ne se limite pas uniquement au système manufacturier. La section II constitue une introduction à la complexité du phénomène. La section III passe brièvement en revue les manuels, les classifications et les travaux internationaux actuels qui traitent des questions liées au système manufacturier mondial. La section IV met l'accent sur les principales questions non résolues en rapport avec les concepts et les mesures et propose des travaux à entreprendre à l'avenir. La section V contient notamment une proposition tendant à ce que le Bureau envisage la création d'un groupe d'experts chargé d'élaborer des orientations concernant les questions non résolues relatives au système manufacturier mondial.

4. L'annexe technique jointe au présent document expose succinctement des exemples de systèmes manufacturiers mondiaux, tels qu'ils sont présentés au chapitre 8 du guide intitulé *Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux*, et fournit des informations plus détaillées sur les questions conceptuelles non résolues énumérées dans la section III du présent document.

## II. La question du système manufacturier mondial

5. Poussées par la déintégration verticale et l'externalisation des activités non essentielles, ainsi que par la volonté de s'implanter sur les marchés extérieurs, les entreprises transfèrent de plus en plus souvent certaines parties de leurs processus de production vers d'autres pays. Ce phénomène, que l'on désigne aussi par l'expression «système manufacturier mondial», se caractérise par l'importance économique croissante des entreprises multinationales. Du fait du développement du libre-échange et de l'apparition qui en résulte d'une économie plus mondialisée, les accords de production transfrontalière sont devenus plus fréquents et influent sur l'économie de la plupart des pays.

6. Le système manufacturier mondial rend plus complexe l'établissement des comptes nationaux, de la balance des paiements et d'autres statistiques économiques. Ce système associe de nombreuses activités internationales différentes des entreprises, telles que l'expédition de produits semi-manufacturés à l'étranger pour transformation, le négoce international, et le transfert de droits dans des produits de la propriété intellectuelle. À des fins statistiques, il serait nécessaire, idéalement, de ventiler pays par pays les chaînes de production organisées mondialement. En réalité, les communications des entreprises ne fournissent pas toujours les informations requises à cet effet. Une difficulté supplémentaire tient au fait qu'en raison des prix de transfert, la comptabilisation des bénéfices par pays peut être influencée par des considérations d'ordre fiscal et, par conséquent, ne pas représenter la production et la valeur ajoutée d'une économie.

7. L'absence d'une typologie complète et reconnue internationalement des accords de fabrication mondiale et l'absence de lignes directrices sur la manière de traiter ces accords engendrent de nombreuses confusions parmi les statisticiens officiels dans le monde entier. Il conviendrait à cet égard de faire ressortir les points suivants:

a) Une plus grande clarté est nécessaire en ce qui concerne les principes appliqués pour déterminer le propriétaire économique des intrants, des produits et des produits de la propriété intellectuelle, en particulier dans le cas des entreprises apparentées;

b) Lorsque la production est externalisée, il est important de bien distinguer «les biens destinés à être transformés» et le «négoce international». Ce choix peut avoir des conséquences particulièrement importantes pour l'enregistrement des biens et services échangés, et les incertitudes quant à la nature sous-jacente de ces transactions peuvent entraîner des écarts entre les statistiques nationales;

c) Un autre élément qui nécessite un suivi est la mesure statistique des activités économiques des entreprises multinationales à un niveau national. Récemment, plusieurs instituts nationaux de statistique ont mis en place des «unités chargées de traiter des cas de grandes entreprises complexes» afin de déterminer au coup par coup les activités économiques des entreprises multinationales réalisées dans le cadre de l'économie nationale. L'échange international de données d'expérience contribuerait certainement à améliorer l'efficacité de ces unités spécialisées.

8. Étant donné que le système manufacturier mondial a des incidences économiques et sociales notables, il doit être traité avec attention dans les statistiques, et il est essentiel de disposer d'orientations internationales appropriées et complètes. Les nouvelles normes comptables, à savoir le *Système de comptabilité nationale de 2008* (SCN 2008) et le *Manuel de la balance des paiements* (MBP6), correspondent mieux à la réalité économique du système manufacturier mondial que les normes qui les ont précédées (SCN 1993 et le MBP5) et elles fournissent quelques recommandations au sujet du système manufacturier mondial. Cependant, il est nécessaire de préciser davantage ces lignes directrices internationales en indiquant la manière de traiter le système manufacturier mondial dans la pratique.

9. Le guide récemment approuvé, intitulé *Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux*, traite plus en détail la typologie des fabricants mondiaux et les conséquences des normes comptables internationales. Il fait ressortir un certain nombre de questions importantes qui doivent être examinées avec attention.

### III. Progrès accomplis

10. Selon les nouvelles lignes directrices internationales, à savoir le SCN de 2008 et le MBP6, l'enregistrement des importations et exportations de biens se fonde strictement sur

le transfert de la propriété économique, ce qui a conduit à des simplifications: par exemple, les filiales étrangères qui effectuent des opérations de transformation industrielle ne doivent plus déclarer la valeur des intrants et des produits qu'elles ne possèdent pas. Elles doivent simplement déclarer la rémunération des opérations de transformation, reçue du donneur d'ordre, pour le service industriel fourni. Cependant, les indications du SCN 2008 et du MBP6 sur le traitement des structures d'entreprise transfrontalières complexes, telles que les entreprises multiterritoriales, les entités ad hoc et les grands projets de construction effectués à l'étranger, sont moins claires.

11. La nouvelle, et quatrième, révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) fournit des indications sur la classification des fabricants mondiaux. Ils doivent être classés en se fondant uniquement sur la propriété des intrants. Dans la CITI, un fabricant et une unité qui externalise ses activités physiques de production mais détient la propriété des intrants, tandis qu'une unité qui externalise la production sans posséder les intrants est un négociant. La classification fondée sur la propriété des matières est compatible avec le SCN 2008, qui recommande que les biens envoyés à l'étranger pour transformation, sans changement de propriétaire, soient enregistrés comme des importations de services.

12. En 2007, la Conférence des statisticiens européens a créé un Groupe d'experts chargé d'élaborer un guide intitulé *Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux*. Ce guide a été approuvé par la Conférence des statisticiens européens en juin 2011 et publié au début de 2012. Le chapitre 8 consacré au système manufacturier mondial examine la question et rassemble les éléments des trois chapitres précédents sur la transformation industrielle (chap. 5), le négoce international (6) et les transactions internationales en rapport avec la propriété intellectuelle (7). Bien que de nombreux aspects du système manufacturier mondial soient présentés et examinés dans ce chapitre, certaines questions importantes ne sont pas suffisamment étudiées et doivent faire l'objet d'une attention accrue.

13. Le Manuel de statistique du commerce international de marchandises (IMTS 2010) prévoit que la valeur des matières expédiées à l'étranger pour transformation doit être enregistrée au titre des exportations de marchandises, qu'il y ait changement de propriété ou non, et que les marchandises transformées expédiées en retour soient enregistrées au titre des importations. L'enregistrement transfrontalier des importations et des exportations n'est pas conforme aux recommandations du SCN 2008 et du MBP6. Un récent Forum mondial sur les statistiques du commerce a recommandé une plus grande intégration des statistiques du commerce et d'autres statistiques économiques, environnementales et sociales. Le site Web de ce Forum porte sur l'établissement de liens entre les statistiques du commerce international et les statistiques sur les entreprises mondiales, notamment sur les meilleures pratiques en ce qui concerne l'établissement de liens entre les données douanières et les registres des entreprises.

14. Au printemps de 2011, Eurostat a mis en place une équipe spéciale chargée des biens pour transformation. Cette équipe spéciale se fondera sur les principales conclusions et recommandations du guide intitulé *Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux*. Elle effectuera des travaux plus approfondis en vue d'étudier les principales conséquences de la mise en œuvre du nouveau traitement des biens expédiés à l'étranger prévu dans le SEC 2010, de recenser les besoins concernant de nouvelles sources de données, de promouvoir l'échange de données d'expériences, et de proposer des solutions concrètes aux principales difficultés rencontrées.

15. La Conférence de 2012 de l'Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune (IARIW) comportera une séance parallèle (8A) sur «les moyens de rendre compte des multinationales dans les comptes nationaux», organisée par Mark de Haan et Alice Nakamura.

16. Il semble y avoir une demande visant à utiliser les statistiques des comptes nationaux pour analyser les chaînes de valeur mondiales. La base de données de l'OCDE des tableaux entrées-sorties est actuellement utilisée pour les analyses de l'évolution structurelle mondiale fondées sur la valeur ajoutée. Un autre exemple est l'initiative de la Base de données mondiale des entrées-sorties (WIOD) visant à élaborer des bases de données, des cadres comptables et des modèles pour mieux comprendre la relation entre la croissance économique et la cohésion sociale. Il va sans dire que ce genre de travaux de recherche finira par bénéficier grandement de l'enregistrement cohérent et harmonisé au niveau international des activités économiques des entreprises multinationales.

#### **IV. Questions en suspens et propositions pour la poursuite des travaux**

17. Les évolutions qui viennent d'être décrites ont fait progresser la compréhension des aspects comptables des activités manufacturières mondiales et rapproché les normes comptables internationales de la réalité économique des entreprises. Des progrès ont été réalisés pour résoudre certaines questions pratiques de mesure. Toutefois, un certain nombre de questions relatives aux concepts et aux mesures requièrent une plus grande attention. Bon nombre de ces questions sont recensées comme étant des priorités de recherche majeures dans le guide intitulé *Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux*. Un bref résumé de ces questions figure ci-dessous. Pour de plus amples explications, se reporter à l'annexe.

##### **A. Questions conceptuelles**

18. Actuellement, il n'existe pas de typologie commune des accords de fabrication mondiale. Des orientations plus précises dans ce domaine contribueraient certainement à renforcer la comparabilité internationale des statistiques économiques telles que les statistiques sur le commerce international des services (et notamment l'enregistrement des produits de la propriété intellectuelle) et ultérieurement les comptes nationaux et la balance des paiements. Les accords de fabrication mondiale peuvent varier en ce qui concerne l'exposé concret des produits et la capacité ou la volonté du donneur d'ordre et du fournisseur d'assumer la responsabilité du processus de production. Des aspects importants à prendre en considération sont le rôle de la technologie tout au long de la chaîne de valeur et la gestion des connaissances.

19. Des orientations sont nécessaires pour déterminer la propriété économique des intrants matériels, de la propriété intellectuelle et des produits pour comprendre les chaînes de valeur mondiales. Idéalement, l'engagement économique de chaque intervenant dans la chaîne de production mondiale devrait être déterminé. Le SCN 2008 ne fournit que des indications générales sur la manière de déterminer la propriété économique des produits et des actifs, notamment la propriété intellectuelle, dans les différents établissements appartenant à une entreprise multinationale. Pour interpréter correctement le transfert de propriété économique, des indications plus précises sur la manière d'enregistrer la circulation des produits au sein d'une entreprise sont nécessaires. Le transfert des risques est considéré comme une condition préalable importante, mais les types de risques ne sont pas expliqués, c'est-à-dire le risque de faillite, la responsabilité en cas de défaillance du produit ou de catastrophe telle qu'une marée noire. Par ailleurs, la distinction entre la propriété juridique et la propriété économique doit être clarifiée. Dans de nombreux cas, la propriété économique coïncide avec la propriété juridique. Cependant, cette distinction peut devenir particulièrement importante lorsqu'on essaye de comprendre la nature des transactions qui se déroulent au sein des entreprises multinationales.

20. Selon les lignes directrices internationales actuelles, la propriété des intrants matériels est le facteur décisif pour déterminer le type d'activité économique d'une entreprise externalisant sa production à l'étranger. Lorsque l'entreprise détient les intrants, elle est censée être impliquée dans la fabrication. Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme un négociant. S'agissant en particulier des producteurs dits «sans usine», cette distinction fondée sur les intrants matériels semble inappropriée. Les entreprises qui sont généralement reconnues comme étant des producteurs de produits de consommation de haute technologie sont considérées comme des négociants, en dépit du fait qu'elles peuvent contribuer de manière significative à la valeur des produits de consommation. Le critère actuellement utilisé ne prend pas en compte l'importance croissante de la propriété intellectuelle dans les chaînes de valeur mondiales.

21. Il est nécessaire d'interpréter avec plus de précaution les lignes directrices concernant la définition de la propriété économique des intrants (et des produits) au sein des entreprises multinationales. L'achat des intrants est une indication importante mais pas décisive. L'unité de production peut acheter ses intrants pour son compte propre, tandis que la société mère contrôle les quantités à acheter et choisit le fournisseur en dernier ressort. La propriété des intrants matériels et autres pourrait également être partagée entre l'unité chargée de la transformation et le donneur d'ordre. L'échange de données d'expérience entre les comptables nationaux sur la façon d'appliquer ces lignes directrices dans la pratique est considérée comme tout particulièrement nécessaire.

22. L'enregistrement des transferts des produits de la propriété intellectuelle et des services du capital à l'intérieur d'une entreprise est très complexe et nécessite des orientations pratiques supplémentaires. D'un point de vue conceptuel, la détermination de la propriété économique des produits de la propriété intellectuelle, spécialement au sein des entreprises actives sur le plan multinational, est un sujet de préoccupation particulier. Lorsque des entreprises multinationales réalisent des travaux de recherche et développement dans des unités centralisées et n'appliquent pas des méthodes de facturation directe pour en récupérer les frais, le siège central ou la société mère peut par défaut être considéré comme le propriétaire économique. Dans le cas des plus grosses entreprises actives dans le domaine de la recherche et développement à des fins commerciales et disposant d'unités centralisées de recherche et développement et de plusieurs filiales (étrangères), la réalisation d'estimations complémentaires (approximatives) dans la perspective des ressources et des emplois concernant les flux de services du capital au titre de la recherche et développement à l'intérieur de l'entreprise peut être utile, surtout quand les sources statistiques ne tiennent pas compte de ces flux (internationaux) de recherche et développement à l'intérieur de l'entreprise. La nature intangible de la propriété intellectuelle a aussi pour effet que la propriété pourrait être attribuée à une unité se trouvant dans un pays à faible taux d'imposition alors qu'elle est utilisée à des fins de production dans un autre pays. Cela peut donner lieu à des importations dites fictives et fausser par la suite les chiffres relatifs à la valeur ajoutée.

23. Le traitement statistique des entreprises multiterritoriales requiert une attention et des lignes directrices supplémentaires. Les entreprises multiterritoriales réalisent leurs activités à titre temporaire ou permanent sur plusieurs territoires économiques. Les exemples typiques de ce type d'entreprise sont les compagnies aériennes, les compagnies maritimes ainsi que la construction et la mise en service d'infrastructures transfrontalières (par exemple, ponts, tunnels). Les activités à l'étranger peuvent être réalisées en tant qu'opérations indivisibles sans comptabilité ni gestion séparée, de sorte qu'il n'est pas possible d'identifier des filiales distinctes. La création d'«unités fictives» est considérée comme utile car elle permet d'enregistrer la valeur ajoutée et les emplois dans les comptes nationaux du pays dans lequel des projets de construction importants sont réalisés. Toutefois, le fractionnement des activités économiques des entreprises multiterritoriales par pays en fonction d'un «prorata» ou par la création d'«unités fictives» ne semble pas très

bien cadrer avec les principes généraux de comptabilité nationale applicables à la propriété économique. Cela peut donner lieu à des imputations de transactions qu'il est souvent difficile de comptabiliser dans la pratique. Pour les grands projets de construction internationaux, la présence de bureaux établis sur place qui dirigent les opérations locales et dont les comptes sont séparés est un préalable important pour identifier de manière appropriée un établissement étranger distinct. Dans d'autres cas moins clairs, il n'est pas conseillé d'identifier des unités séparées pour les activités de production à l'étranger. Quoi qu'il en soit, l'approche adoptée par les autorités fiscales peut donner des indications sur la bonne façon d'attribuer la production de ces entreprises à chaque pays impliqué.

## B. Questions relatives aux mesures

24. Un certain nombre de questions relatives aux données et aux mesures doivent être soigneusement prises en considération pour ce qui concerne l'enregistrement des activités manufacturières mondiales. Le guide intitulé *Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux* fournit des indications indubitablement utiles et propose des procédures visant à améliorer les données de base, à savoir: la couverture directe des activités multinationales d'une société mère nationale; la coopération bilatérale ou multilatérale en vue d'améliorer les registres des entreprises; et la création d'unités spéciales consacrées aux grandes entreprises dans les services nationaux de statistique. Plusieurs autres initiatives internationales, mentionnées à la *section II* du présent document, permettront également d'améliorer notre compréhension des activités manufacturières mondiales et nos moyens de les mesurer. Il reste toutefois de nombreux domaines à étudier.

25. Il serait utile d'analyser les sources de données (par exemple, les enquêtes auprès des entreprises, les statistiques du commerce international, les statistiques sur la recherche et le développement, les statistiques sur la balance des paiements, les statistiques sur les investissements étrangers directs) susceptibles d'être altérées par la mondialisation en étroite corrélation les unes avec les autres, de préférence au niveau des entreprises. Plusieurs pays ont mis en place des unités spéciales chargées d'observer systématiquement les entreprises multinationales les plus grandes et les plus complexes. Un point important à considérer est que les statistiques établies à partir d'une source unique ne sont pas nécessairement fondées sur les mêmes types d'unités d'observation ou de concepts, ce qui peut compliquer leur comparabilité réciproque.

26. Un autre point à considérer est de savoir comment identifier les entreprises menant des activités de transformation et de négoce au niveau international. Une étude réalisée récemment aux Pays-Bas avait pour objectif de détecter les entreprises menant des activités de transformation sur le territoire national, d'une part, et les entreprises externalisant leur production à l'étranger, d'autre part. Les résultats ont montré que le premier groupe d'entreprises était sensiblement plus nombreux que le second, ce qui a conduit à l'hypothèse que les entreprises du second groupe sont moins faciles à identifier. Cela soulève des préoccupations concernant le fait que la sous-estimation des exportations des entreprises sous-traitant une partie de leur production pourrait ensuite créer des déséquilibres dans la perspective des ressources et des emplois.

27. L'enregistrement des transactions de produits fondé strictement sur la propriété implique que les techniques d'observation doivent être étendues de manière à rendre compte des transactions sur les produits à l'étranger (en particulier des transactions ayant trait à des opérations de négoce) et des actifs détenus à l'étranger (tels que les stocks). L'échange de données d'expérience entre les instituts nationaux de statistique dans ce domaine est sans aucun doute essentiel.

## V. Proposition au Bureau

28. Comme il est indiqué dans les paragraphes qui précèdent, des travaux supplémentaires doivent être entrepris pour parvenir à une meilleure compréhension du système manufacturier mondial et de ses effets sur la qualité des statistiques officielles, et pour s'entendre sur des traitements statistiques communs des différents accords de fabrication mondiale. Ces travaux doivent être entrepris dans le cadre d'une coopération internationale étroite.

29. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens est invité à envisager la création d'un groupe d'experts chargé d'élaborer des orientations théoriques et pratiques concernant les questions non résolues relatives au système manufacturier mondial telles qu'elles sont exposées dans la section IV. Un projet de mandat pour ce groupe d'experts figure dans le document publié sous la cote ECE/CES/BUR/2011/NOV/3/Add.1.

30. Ce faisant, le groupe d'experts devrait étudier les pratiques en vigueur dans les pays pour ce qui concerne les différents types d'accords de fabrication mondiale. Ce groupe devrait aussi prendre en considération les travaux réalisés dans le cadre d'autres initiatives internationales. En continuant à se polariser de manière trop stricte sur les activités manufacturières, on peut donner l'impression que les services et, plus important, les produits de la propriété intellectuelle occupent une place moins importante dans les accords de production mondiale. Par conséquent, il est recommandé que le groupe d'experts adopte une perspective plus large que ne le donne à penser le titre de cet examen approfondi.

---